

## Partie 1

**La réforme du travail est un retour au 19ème siècle.**

Le projet de réforme du Code du Travail porté par la ministre Myriam El Khomri est une attaque sans précédent contre le monde du travail et les droits des salariés. Ce projet répond aux seuls intérêts du patronat. Il vise à inverser la hiérarchie des normes pour que l'accord d'entreprise prédomine tant sur le Code du Travail que sur les conventions collectives.

*Pierre Gattaz dit : "Cette loi va dans le bon sens, il faut aller jusqu'au bout de cette loi, par contre il ne faut surtout pas qu'elle soit dénaturée par son passage à l'assemblée. Ce serait très mauvais pour le moral des entreprises, entrepreneurs et des investisseurs étrangers qui regardent avec beaucoup d'attention ce qui se passe en France ».*

*Et Manuel Valls : "Le conseil des ministres va adopter ce texte le 9 mars, je veux convaincre les français".*

Au nom de l'emploi, de la flexisécurité, le gouvernement socialiste poursuit avec acharnement ses réformes donnant toujours plus de pouvoir au patronat, de moins en moins de droits et de garanties aux salariés.

La puissance du rejet massif exprimé par les salariés, la jeunesse, les citoyens, amène le gouvernement à une reculade de 15 jours plus empreinte de "stratégie politicienne" que de fond démocratique. Le gouvernement cherche quelques soutiens de façade.

Inverser la hiérarchie des normes, ce n'est certainement pas mettre d'égal à égal un patron et un salarié sous prétexte que la proximité, donc la flexibilité serait porteuse d'une action positive qui dynamiserait l'entreprise, c'est tout le contraire.

Faire croire que ces accords reflèteront les souhaits de la majorité des salariés est une fumisterie. Un patron pourra lui-même organiser un référendum ou pas et prendre des décisions qui iront à l'encontre de l'intérêt des travailleuses et travailleurs et visent à faire disparaître les organisations syndicales structurées qui portent les revendications des salariés.

## Partie 2

**Mais ce n'est pas tout...**

**Sur la durée du travail :**

Exit les 35 heures... les patrons pourraient faire travailler les salariés jusqu'à 12 h par jour (contre 10 maxi aujourd'hui) et même jusqu'à 60 h par semaine par accord... Les PME pourront imposer des "forfaits jours" à leurs salariés avec la remise en cause des 11 h de repos entre 2 prises de poste.

Le travail pourra être organisé par accord sur une période allant jusqu'à 3 ans en ne payant les heures supplémentaires qu'à la fin et dans les petites entreprises elles pourront être payées au bout de 16 semaines sur simple décision du patron.

**Sur les salaires:**

Les majorations des heures supplémentaires pourront descendre à 10% par accord d'entreprise et les temps d'astreinte hors intervention décomptées en temps de repos.

**En prime, le projet de loi satisfait plusieurs revendications patronales :**

- ★ La modification forcée du contrat de travail en cas d'accord de « compétitivité » qui aura pour effet de baisser les salaires et/ou d'augmenter le temps de travail, et le licenciement pour motif personnel en cas de refus du salarié;
- ★ En pratique, un employeur pourra, pour de prétendues difficultés économiques qu'il n'aura d'ailleurs même plus à justifier, **imposer une baisse de salaire**. Et le refus du salarié pourra aboutir à son licenciement disciplinaire et non plus pour motifs économiques.

★ C'est aussi une nouvelle réforme de la médecine du travail qui éloigne encore plus les salariés des médecins du travail et n'a d'objectif que sa mort programmée.

### **Sur les licenciements:**

Face à ces attaques, si par aventure, le salarié licencié entendait faire valoir ses droits devant le Conseil des Prud'hommes, ce projet a tout prévu : Les indemnités ne seront plus soumises à l'appréciation du juge, mais plafonnées par la loi à des niveaux particulièrement bas, véritable droit à licencier sans respecter la loi. Par exemple pour les salariés de moins de 5 ans d'ancienneté, le plafond prévu correspond au plancher actuel.

Jusqu'à quand ce gouvernement va cuisiner avec le MEDEF à coup de choix politiques libéraux qui détruisent les travailleurs et travailleuses.

Simplifier les licenciements ne favorise pas les embauches : cela amplifie les licenciements.

**Ce projet n'est ni amendable, ni négociable, il doit disparaître tout comme les lois Macron, Rebsamen et celle dite de sécurisation de l'emploi.**

## **Partie 3**

Et on ne doit pas oublier que si la loi Khomri passe, cela ouvrira la porte à la destruction de tous les statuts de la fonction publique et des entreprises publiques.

Pour les organisations qui appellent aujourd'hui.

- ✓ Faciliter les licenciements et insécuriser les salariés, c'est non.
- ✓ **Interdire les licenciements, renforcer les droits des travailleurs, c'est oui.**
- ✓ Renforcer la flexibilité, mettre en cause la hiérarchie des normes, c'est non.
- ✓ **Diminuer la durée du travail et augmenter les salaires c'est oui.**

Nous attendons un autre projet de société, des solutions sont possibles.

Le XXIème siècle doit ouvrir aux salariés des droits nouveaux et des garanties effectives pour répondre aux enjeux de notre temps.

Le droit du travail doit pouvoir s'appliquer à tous les salariés, quelle que soit la nature et la taille de l'entreprise, la présence ou non d'organisations syndicales.

Les droits des salariés (emploi, carrière et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre de leur contrat de travail, mais être attachés aux personnes, garanties collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur. Rien à voir avec le CPA, tel que le gouvernement le conçoit, qui de fait n'est pas un droit sécurisant la personne.

L'inscription de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés avec la consolidation du rôle des instances représentatives des personnels. Le meilleur référendum : c'est la tenue des élections professionnelles.

Les seules pistes proposées aujourd'hui sont celles connues depuis la semaine dernière et dévoilées par les quotidiens : augmentation du plafond de la barémisation des indemnités prud'homales pour licenciement abusif, révision du périmètre des groupes internationaux concernant le licenciement économique.

## Partie 4

Faire des modifications à la marge, n'est pas une réponse. Il faut retirer le projet et ouvrir des négociations sur un contenu nouveau.

Flexibiliser, précariser le contrat de travail ne crée pas de CDI, mais de la précarité. Le projet de loi EL KHOMRI aggraverait la crise économique et le chômage. Ce n'est pas ce qu'attendent les jeunes, les salariés, les privés d'emploi.

La mobilisation est bien à l'ordre du jour, tant sur la réforme du Code du Travail que sur les revendications salariales, d'emploi ou de conditions de travail qui en découlent.

La colère monte, la mobilisation s'accélère. Après les pétitions, c'est le moment des rassemblements, des manifestations, des grèves.

Déjà, grâce à nos mobilisations, il y a eu un report de la présentation du projet, alors que le gouvernement envisageait le recours au 49.3 pour passer en force, il y a encore quelques semaines. Alors continuons, ne lâchons rien dans de pseudo concertations !

Aujourd'hui est le point de départ à de nombreuses mobilisations. L'Intersyndicale invite à multiplier toutes les actions, initiatives possibles pour amplifier le mouvement pour que le 31 soit une grande journée intergénérationnelle et interprofessionnelle par les grèves et les manifestations.

Et l'action, c'est dès demain avec les retraités en manifestation à Moulins, le 15 dans l'action sociale pour la défense de la convention collective, le 22 dans le cadre des négociations sur les salaires des fonctionnaires, le 24 jour de présentation du projet de loi, par des rassemblements entre 12 h et 14 h. le 30 avec Eric Colin , secrétaire de l'Union Locale CGT de Moulins, à Riom pour défendre les libertés syndicales....

Nous devons construire, dès aujourd'hui, un rapport de force qui nous permettra d'imposer nos attentes, nos revendications. La 1ère étant le retrait total du projet de loi El Khomri.

Le 31, imposons-nous. L'Intersyndicale CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES de l'Allier vous appelle à être en grève le 31 et à participer massivement aux manifestations dans les trois villes à 10 h 30.

S'il faut tout bloquer, nous pouvons le faire. Aujourd'hui, nous engageons un bras de fer et nous le gagnerons.

Merci de votre attention, à très vite pour d'autres mobilisations.